

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 19 août 2020	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 622-7870	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	26 août 2020	
Commentaires : L'équipement fixe dans le parc d'enfants préscolaires n'est pas entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée. La structure ne doit pas être utilisée avant que la surface soit ajoutée.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite de vérification à la garderie pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite. La garderie se conformait aux procédures et lignes directrices du COVID-19.</p> <p>-Discussion reliées aux règlements pour le COVID-19 :</p> <p>-Les groupes doivent demeurer les mêmes tout au long de la journée. Il n'est pas acceptable de reconfigurer les groupes.</p> <p>-Division des locales lorsque qu'il y a plus que 15 enfants, dans ce cas le groupe doit être divisé.</p> <p>-Discussion de l'utilisation de salle de bain, recommandez que chaque groupe soit assigné à une salle de bain, sinon le nettoyage doit être fait après chaque enfant.</p>

original signé par
Vanessa Giberson

19 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date